

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 005-815/15/CC

■ Programmation politique de la ville 2015 : Nouvelles orientations

DHCS 15/12586/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière de politique de la ville, a défini sa participation aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) dans un rapport adopté au Conseil de Communauté du 18 décembre 2006. Elle a par la suite adhéré aux quatre CUCS de son territoire, La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons en 2007, CUCS qui ont été prorogés par un avenant adopté le 9 décembre 2011.

A l'occasion de cet avenant, la Communauté urbaine a redéfini ses priorités : privilégier les projets associatifs permettant d'accompagner la rénovation urbaine et les transformations des quartiers, notamment :

- dans le domaine de l'habitat : information et concertation des habitants (anciens et nouveaux), actions répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat...
- dans le domaine de la gestion urbaine de proximité : promotion du tri sélectif et de la réduction des déchets, en lien avec le programme local de prévention des déchets de Marseille Provence Métropole, actions pédagogiques et sensibilisation à l'entretien des espaces communs et à leur respect, médiation sociale, jardins collectifs ...
- dans le domaine de l'emploi : chantiers d'insertion, soutien à l'insertion par l'activité économique, à la création d'entreprises, développement des clauses d'insertion dans les marchés en lien avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ...
- dans le domaine des transports : centrales de mobilité, auto-écoles sociales, médiation ...

La Communauté urbaine a contribué à financer chaque année une quarantaine de projets proposés par les associations et retenus en comité de pilotage partenarial dans les thèmes habitat (25 projets en tout), développement économique et insertion (39), transports et mobilité (6), gestion urbaine de proximité (33), à hauteur de :

- 40 000 euros pour La Ciotat,
 - 33 000 euros (ou moins) pour Marignane,
 - 120 000 à 140 000 euros pour Marseille, dont entre 30 000 et 40 000 euros de contribution au GIP Politique de la Ville pour le financement d'un poste de chargé de mission des programmes partenariaux,
 - 20 000 euros pour Septèmes-les-Vallons,
- soit un total de 220 000 euros en moyenne par an.

Le bilan qui peut être fait des trois années de 2012, 2013 et 2014 est le suivant : l'implication des associations, l'atteinte des objectifs décrits dans les demandes de subventions, la qualité des projets ...ont permis de mener à bien des actions intéressantes dans les quartiers concernés et dans les thématiques retenues. Certaines d'entre elles ont pu émarger aux crédits européens FEDER et FSE gérés par MPM, notamment les centrales de mobilité, les jardins partagés et les chantiers éducatifs autour de la propreté des espaces publics, la médiation ..., ce qui leur a permis d'avoir un meilleur impact sur les publics et sur l'emploi.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Mais cette contribution de la Communauté urbaine aux projets associatifs de quartier n'est peut-être pas le moyen d'action le plus adapté au fonctionnement d'une intercommunalité : l'échelle des projets, leur dimensionnement, le rapport entre la gestion administrative et financière et la conduite de l'action elle-même, l'émiettement des financements publics ont pour conséquence un faible impact sur le développement local et une absence de visibilité de l'action publique pour les habitants. Aussi est-il proposé que, pour la programmation Politique de la Ville 2015, une expérimentation soit conduite pour tester une participation de la Communauté urbaine renouvelée. 2015 est en effet une année intermédiaire entre le CUCS et un nouveau dispositif issu du contrat de ville intercommunal en cours d'élaboration.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit désormais un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville, avec la signature d'un contrat de ville entre l'Etat et les collectivités prévue en 2015. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, celui-ci doit permettre de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté en mobilisant les politiques de droit commun dont la territorialisation doit être renforcée. Il doit favoriser une meilleure articulation entre les dimensions urbaine et sociale et reconnaître la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

Adossé à un véritable projet de territoire, ce contrat consacre l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires, afin de favoriser leur intégration dans les dynamiques d'agglomération et de renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

Pour cette année de transition, il est donc proposé que la Communauté urbaine expérimente une nouvelle approche en permettant à chaque commune de bénéficier de la même enveloppe financière qu'avec les CUCS, mais en l'affectant selon deux types d'intervention décrits ci-dessous :

- Une intervention où la Communauté urbaine contribue à des projets dits « structurants », c'est-à-dire à des projets que les associations se proposeront de mettre en œuvre concernant les compétences de la Communauté urbaine, mais sur plusieurs sites de la géographie prioritaire (deux minimum) : ces projets seront donc moins nombreux, et plus importants en demandes de financements dans la limite de l'enveloppe adoptée au budget 2015.

- Une intervention ciblée sur la proximité et le lien social, en priorité dans les quartiers de rénovation urbaine. Il s'agit de participer à la constitution de « Fonds de Participation des Habitants » que gèreront des équipements de quartier, ou des associations en capacité de le faire, et qui permettraient de soutenir des initiatives provenant de groupes d'habitants ayant pour objectif de créer un lien social et d'encourager le travail collectif de proximité. Un cahier des charges préparé avec les chefs de projet de la politique de la ville des quatre communes concernées sera proposé aux associations.

Si le bilan qui est fait de cette expérimentation est positif, cette démarche pourra éventuellement être officialisée dans le nouveau contrat de ville. Des projets mieux conçus pour faire effet de levier, des objectifs plus resserrés, une meilleure visibilité de l'implication de la Communauté urbaine en politique de la ville, des financements moins dispersés, un suivi plus facile à réaliser, tels sont quelques-uns des avantages qu'il y a à modifier l'intervention de Marseille Provence Métropole dans la programmation associative.

Les projets retenus selon ces nouvelles modalités seront soumis à l'approbation d'un prochain Conseil de Communauté.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération HAP 2/1109/CC du Conseil de Communauté du 18 décembre 2006 sur la contribution de la Communauté urbaine à l'élaboration des CUCS de La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons ;
- La délibération HAP 5/095/CC du Conseil de Communauté du 12 février 2007 sur l'adhésion de la Communauté urbaine au CUCS de La Ciotat ;
- La délibération HAP 4/382/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2007 sur l'adhésion de la Communauté urbaine au CUCS de Marseille ;
- La délibération HAP 2/720/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 sur l'adhésion de la Communauté urbaine au CUCS de Marignane ;
- La délibération HAP 1/719/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 sur l'adhésion de la Communauté urbaine au CUCS de Septèmes-les-Vallons ;
- Les délibérations RNOV 005-821/11/CC, RNOV 006-822/11/CC, RNOV 007-823/11/CC, RNOV 008-824/11/CC du Conseil de Communauté du 9 décembre 2011 approuvant les avenants de prorogation à ces quatre CUCS jusqu'au 31 décembre 2014 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les Contrats Urbains de Cohésion Sociale de La Ciotat, Marignane, Marseille et Septèmes-les-Vallons ont prévu, afin de rétablir l'équité territoriale et sociale dans les quartiers prioritaires, des interventions en matière d'habitat et de cadre de vie, d'accès à l'emploi et de développement économique ;
- Que ces interventions se sont avérées intéressantes, mais qu'il convient d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention plus structurants tout en continuant d'intervenir dans la proximité ;

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique:

Est adoptée une expérimentation pour la programmation Politique de la Ville en 2015 fondée sur la sélection de projets associatifs structurants et la mise en place de Fonds de Participation des Habitants en lien avec les équipes politique de la ville des territoires concernés.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Habitat,
Logement, Politique de la Ville et
Cohésion urbaine

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Daniel HERMANN

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**